

# Prévenir les risques auditifs - CCP en gestion sonore

## Objectifs :

Intégrer la dimension sonore dans le spectacle vivant.  
Mener des actions de prévention pour les salariés et pour le public.  
Mettre en œuvre des actions pour la réduction des bruits aériens et solidiens.  
Utiliser des enveloppes et des matériaux pour la correction acoustique.

La CPNEF-SV (commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant) en partenariat avec le CMB et l'Afdas a entrepris de créer des CCP concernant la prévention de la santé et de la sécurité des salariés des métiers du spectacle vivant. Les CCP sont obtenus à l'issue d'une formation agréée par la CPNEF-SV en cas de succès aux épreuves d'évaluation. Ils valident les connaissances et les compétences liées à une activité professionnelle, quelles soient générales, techniques ou réglementaires.

Ce premier CCP a été créé avec AGI SON qui, depuis 10 ans, « mobilise le secteur professionnel des musiques actuelles et amplifiées dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre de moyens de prévention, de formation, d'éducation et d'information en matière de gestion sonore, tant au niveau national que local.

Stage en cours d'évolution vers une formation certifiante. Travaux de refonte en cours.

## Programme détaillé :

### Comprendre la physiologie de l'appareil auditif et identifier les traumatismes

L'oreille externe, moyenne et interne.  
Comment fonctionne l'oreille, l'aire d'audition.  
La lecture et l'interprétation d'un audiogramme.  
Les effets, dommages et traumatismes du bruit sur l'homme.  
Symptômes préventifs et santé au travail.

### Schématiser la physique du son (caractéristiques et mesures)

#### Notion de bruit

Définitions du bruit et des sons (sens commun, normes).  
Différentes sortes de bruits (aériens et solidiens), la subjectivité.

#### Caractéristiques du son

Une vibration, une onde.  
Vitesse et célérité, fréquence, pression acoustique.  
Notions d'intensité, d'augmentation de volume, d'exposition dans la durée, de sensation subjective.  
Notion de psychoacoustique.  
Le décibel et les pondérations [SPL, dB(A), dB(C)].  
L'échelle du bruit.

### **Diffusion du son et mesurage**

De la captation à la diffusion (principales étapes).  
Les technologies à disposition.  
La diffusion spatiale et temporelle, la cartographie.  
Dosimètres et sonomètres.

### **Expliquer le cadre législatif (état des lieux et perspectives d'évolutions)**

#### **Environnement législatif**

La responsabilité des employeurs, de l'exploitant, de l'organisateur de spectacles  
Le niveau de responsabilité, responsabilité pénale et civile.  
La notion d'obligation de résultat.

### **Législation sur la diffusion sonore**

Diffusion des musiques amplifiées (Code de l'environnement)  
Diffusion sonore et situation du personnel (Code du travail)  
Diffusion sonore et situation des tiers (Code de la santé publique)

### **Définir des règles de prévention et de protection**

#### **Les risques**

L'analyse du risque auditif.  
Les risques liés à l'usage des casques intra-auriculaires.  
Les risques multifactoriels (facteurs cumulés aggravants).

### **La prévention et la protection**

Les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 et les 9 moyens de prévention.  
Les mesures de prévention collectives et individuelles.  
Les outils de la prévention (signalétique, affichage, règlement intérieur, etc).  
Les protections collectives et individuelles.

### **Correction, limitation, isolation**

Correction acoustique : réverbération et absorption.  
Limitation : limitation de pression acoustique, coupure automatique de l'alimentation, multidiffusion.  
Isolation acoustique : l'indice d'affaiblissement acoustique, la réduction des bruits.

### **Ressources et validation**

Identifier les différents partenaires et acteurs institutionnels impliqués dans la gestion sonore.  
Identifier les ressources documentaires.  
Contrôle des connaissances par questionnaire à choix multiple (QCM).

**Publics concernés :** toute personne concernée par la prévention des risques auditifs et, en particulier, les musiciens, les professeurs de musique, les techniciens son, les régisseurs de studios de répétition, les responsables d'établissements du secteur culturel.

**Prérequis :**

**Durée :** 1 jour(s) soit 7 heures

**Coût :** 300.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence :**

**Effectif :** maximum de 8 stagiaires

**Formateurs :** Laurent Lecoq (consultant, formateur, directeur technique), Jean-Pierre Gégauff (directeur technique, formateur).

**Modalités d'évaluation :** quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact :** bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat :** Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage fourni avec la formation :** La Gestion sonore (AGI-SON) (Editions CNM - IRMA).  
// <https://boutique.cnm.fr/la-gestion-sonore.html>

**Informations complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT.

**Public en situation de handicap :** Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référent handicap par mail : [formations@cnm.fr](mailto:formations@cnm.fr) ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

**Financement :** dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

**Délai d'accès :** selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation :** <https://cnm.fr/formations/prevenir-les-risques-auditifs-ccp-sonore/>

**Date de dernière mise à jour de cette page :** 29/06/2020